



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 24 mars 2023

Signature de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) entre l'État et la commune de Mortagne-sur-Sèvre

Gérard Gavory, préfet de la Vendée, Guillaume Jean, vice-président du Conseil départemental de la Vendée, président de la Communauté de communes du Pays de Mortagne et Alain Brochoire, maire de Mortagne-sur-Sèvre, ont signé ce vendredi 24 mars 2023, la convention cadre Petites villes de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour la commune de Mortagne-sur-Sèvre.

Le programme Petites Villes de Demain

Mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme national des Petites Villes de Demain permet aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent une fonction de centralité et présentent des signes de vulnérabilité, de mettre en œuvre leur projet de territoire dans le cadre de la signature d'une convention cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).





Soutenues par leur communauté de communes, **21 communes de Vendée** ont intégré ce programme « cousu-main », inscrit dans l'Agenda rural, visant notamment à améliorer le cadre de vie, renforcer l'accès aux logements et aux services de proximité, pérenniser le commerce, restaurer le patrimoine, prendre en compte la transition écologique et plus globalement assurer l'attractivité du cœur de ville.

Les communes engagées dans le programme Petites villes de demain bénéficient de l'appui des services de l'État, d'une offre de services de nombreux partenaires et d'une mise en réseau de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux engagés dans la revitalisation. Il s'agit par ce dispositif de donner aux élus locaux les moyens de concrétiser leurs projets pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Les stratégies de redynamisation de la commune de Mortagne-sur-Sèvre

Située dans la Vallée de la Sèvre au cœur dans un territoire bénéficiant d'une forte attractivité pour son dynamisme économique, la commune de Mortagne-sur-Sèvre conjugue un cadre paysager remarquable et préservé et une richesse patrimoniale.

Malgré son dynamisme économique et son cadre paysager attractif, la commune connaît aujourd'hui un phénomène de dévitalisation de son centre-ville.

La revitalisation du centre-ville de Mortagne-sur-Sèvre poursuit l'objectif de renforcer son rôle de centralité : une centralité plus attractive, plus vivante et confortant ses atouts comme son cadre de vie, son patrimoine et son dynamisme économique, en développant son offre de logements, en renforçant le tissu commercial, en modernisant et rénovant les équipements publics.

Le plan d'action

Le projet de territoire 2021-2026 de la commune de Mortagne-sur-Sèvre traduit une stratégie de développement qui s'inscrit plus largement dans les ambitions de territoire du Pays de Mortagne.

Traduction opérationnelle du projet de territoire, le plan d'actions s'appuie sur un diagnostic multithématique permettant de comprendre les dynamiques en cours sur le territoire et de faire émerger les enjeux pour le centre-ville de demain.





Il se décline autour de 4 axes principaux : le patrimoine, l'habitat, la revitalisation commerciale et la mobilité. Il se concentre sur le centre-ville de Mortagne-sur-Sèvre et quelques secteurs stratégiques en dehors de ce périmètre où se mêlent des enjeux de revitalisation commerciale, de renouvellement urbain, de réhabilitation de l'habitat ancien et de mise en valeur du patrimoine.

Articulée avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour la commune de Mortagne-sur-Sèvre fixe les orientations stratégiques suivantes :

- Valoriser le patrimoine de la cité ancienne et de la Vallée de la Sèvre pour créer une identité ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville ;
- Recréer un dynamisme économique et commercial en centre-ville en s'appuyant sur les acteurs locaux ;
- Améliorer l'accessibilité du centre-ville et favoriser les mobilités douces.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon